

Décision

Générale

colonial

Décision n° 08/04/1937 08/04/1937

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 avril 1937

Numéro JO
n° 485 du 30/04/1937

Date du numéro
30 avril 1937

TEXTE INTÉGRAL

les crédits provisoires ouverts sur le budget colonial à l'ingénieur des travaux publics, chargé du contrôle local du chemin de fer franco-éthiopien par arrêté 240, du 3 mars 1937 sont annulés.